

## Normes techniques des chaînes de télévision commercialisées par Lagardère Publicité



### Sommaire

Format et support de livraison des films.....	2
Fiche de vérification technique.....	4
Délais et conditions techniques.....	4
Contacts au sein du service diffusion .....	5
Généralités.....	6

### Annexes : Spécifications techniques des chaînes

RTL9. ....	7
<u>Les chaînes jeunesse</u> : Canalj – TiTi – Gulli– June.....	9
<u>Les chaînes musicales</u> : MCM – MCM POP – MCM TOP.....	11
ARTE.....	13

## FORMAT ET SUPPORT DE LIVRAISON DES FILMS

### Formats des films

Le format de livraison des films publicitaires pour l'ensemble des chaînes de télévision en régie chez LAGARDERE PUBLICITE est du **16/9<sup>ème</sup>**

### **AUDIO : ATTENTION, A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012, LES NORMES SONORES CHANGENT POUR L'ENSEMBLE DES CHAINES TV**

#### **Nouvelles caractéristiques Audio**

##### 1 - Niveau d'alignement

Le niveau d'alignement lu sur un crête mètre numérique Full Scale est de -18dB FS pour un signal sinusoïdal à la fréquence de 1000 Hz.

Un signal d'alignement 1.000 Hz à -18 dBFS doit afficher un niveau de Loudness de – 18 LUFs sur un équipement de mesure en EBU Mode, si le signal est présent sur les canaux gauche et droite d'un programme stéréo ou 5.1.

Si le signal n'est présent que sur un seul canal, le niveau affiché sera de – 21 LUFs.

*Pour mémoire, en analogique : le niveau d'alignement lu sur PPM quasi-crête 10ms DIN 45406 est de -9 dB et le niveau d'alignement est lu à 0 Vu sur un Vu mètre.*

##### 2 - Niveaux maximum des crêtes des programmes (PCM ou Dolby E)

Mixages : le niveau des crêtes du signal audio, mesuré en True Peak, ne doit pas dépasser -3 dB TP.

##### 3 - Dynamique

– Valeur cible du Loudness intégré sur l'ensemble du programme :

Quelque soit le type de mixage, la valeur cible du Loudness intégré pour l'ensemble du programme d'une durée inférieure à 2'00 est de ;

**-23 LUFs (programmes silencieux admis)**

– Profil de dynamique :

On autorise les excursions du loudness, mesurées comme suit :

Pour l'ensemble d'un programme d'une durée inférieure ou égale à 2'00 :

+ 3 LU max mesuré en short term au-dessus de la valeur cible du Loudness

Pour le son stéréo, le canal gauche sera enregistré sur les pistes 1 et 3, et le canal droit sur les pistes 2 et 4.

Fréquence de 1 kHz\* enregistrés à 18 dBfs sur les 4 pistes sons

Les pointes du programme sont enregistrées à 9dB plus haut que la référence, sans dépasser le 0 dBfs. Pour le son stéréo, le canal gauche sera enregistré sur les pistes 1 et 3, et le canal droit sur les pistes 2 et 4.

LAGARDERE PUBLICITE se réserve le droit de refuser tout élément de publicité non conforme aux spécifications techniques des chaînes de télévision commercialisées par la régie (cf. annexes)

### **Support de livraison des films**

Les supports de livraison du film sont :

#### **1/ une cassette BETACAM NUMERIQUE par film et par format.**

En cas de campagnes communes sur les chaînes jeunesse (CanalJ, Tiji, Gulli, Fillestv) **ou** sur les chaînes musicales ( MCM, MCM POP, MCM TOP) une seule bande suffit.

Cas particulier

Suite au décret d'application de la loi de Santé Publique sur la publicité alimentaire TV, **applicable depuis le 01 mars 2007.**

Afin de simplifier la mise en place technique de cette nouvelle disposition gouvernementale, LAGARDERE PUBLICITE accepte pour les campagnes publicitaires promotionnelles en faveur des boissons et aliments visées par cette loi, **l'envoi d'une P.A.D avec les 4 mentions légales déclinées (A,B,C,D) :**

*A : « Pour votre santé, mangez au moins cinq fruits et légumes par jour »,*

*B : « Pour votre santé, pratiquez une activité physique régulière »,*

*C : « Pour votre santé, évitez de manger trop gras, trop sucré, trop salé »,*

*D : « Pour votre santé, évitez de grignoter entre les repas ».*

#### **PANACHAGE DES FILMS : ALTERNANCE des 4 FILMS**

Nous insistons sur le **caractère exceptionnel** de cette validation technique et que toutes les autres campagnes publicitaires (non concernées par cette loi) seront gérées comme d'ordinaire à savoir **1 bande par film et par format.**

#### **2/Support Dématérialis**

LAGARDERE PUBLICITE accepte la livraison des films publicitaires au format dématérialisé pour les chaînes Jeunesse (GULLI, CANAL J, TIJI, JUNE) et Musicales (MCM, MCM TOP, MCM POP).

L'annonceur est invité à contacter l'une des sociétés partenaires de Lagardère Publicité et fournissant ce service de livraison afin d'en connaître les modalités techniques de livraison.

A ce jour :

**IMD** : 53, rue d'Hauteville - 75010 Paris +33 (0)1 4949 99 71

[www.imdplc.com](http://www.imdplc.com)

**ADSTREAM** : 6, Rue Paul Vaillant Couturier 92300 Levallois-Perret +33 (0)1 44 01 50 60

<http://www.adstream.fr>

## FICHE DE VERIFICATION TECHNIQUE

### Etiquetage :

- Identification du prestataire et du producteur
- Titre et sous-titre du programme
- L'affectation des pistes audio et la nature de la modulation
- La durée du programme

### Feuille d'identification technique :

Cette feuille doit se trouver dans le boîtier et indiquer

- L'identification du prestataire (laboratoire)
- Les codes des instants caractéristiques de la bande
- Le support d'origine (master, copie format)
- Les défauts présents sur l'original
- Les time code de début et de fin du programme enregistré.

## DELAIS ET CONDITIONS TECHNIQUES

***Une cassette BETACAM NUMERIQUE par film et par format, chaque cassette doit être accompagnée de l'avis favorable de l'ARPP***

Délai impératif de réception des cassettes chez LAGARDERE PUBLICITE

6 jours ouvrables avant la date de démarrage (sauf ARTE, sous 10 jours ouvrables)

LAGARDERE PUBLICITE ne pourra être responsable des incidents de diffusion si les conditions indiquées ne sont pas respectées.

Le matériel technique doit être livré à l'adresse suivante :

**Lagardère Publicité / Service Diffusion Département TV**

**26, bis rue François 1<sup>er</sup> 75008 PARIS**

## VOS CONTACTS AU SEIN DU SERVICE DIFFUSION

**Chérifa AFIRI**

**Directeur de la Diffusion Audiovisuelle et du Planning Presse**

[cherifa.afiri@lagardere-pub.com](mailto:cherifa.afiri@lagardere-pub.com)

**Adélaïde DIALLO**

**Chef de Groupe Diffusion Audiovisuelle**

**Tel : 01.47.23.11.44**

[adelaide.diallo@lagardere-pub.com](mailto:adelaide.diallo@lagardere-pub.com)

**Perrine PASSAFIUME**



**Tél. 01.47.23.11.27**

[perrine.passafiume@lagardere-pub.com](mailto:perrine.passafiume@lagardere-pub.com)

**Olivier GIBERT**



**Tél. 01.47.23.11.09**

[olivier.gibert@lagardere-pub.com](mailto:olivier.gibert@lagardere-pub.com)

**Cédric BEGUIN**



**Tél. 01.47.23.10.45**

[cedric.beguin@lagardere-pub.com](mailto:cedric.beguin@lagardere-pub.com)

**Udaya PONRAJAH**



**Tél. 01.47.23.11.04**

[udaya.ponrajah@lagardere-pub.com](mailto:udaya.ponrajah@lagardere-pub.com)



## GENERALITES

LAGARDERE PUBLICITE se réserve le droit de refuser toute publicité qu'elle jugerait contraire à la bonne tenue, à la bonne présentation, à la ligne de conduite des émissions ou à la ligne éditoriale des programmes des chaînes de télévision en régie chez LAGARDERE PUBLICITE.

La régie se réserve également le droit de refuser toute publicité susceptible de porter atteinte à l'ordre public, aux bonnes mœurs ou de heurter les convictions morales, religieuses, culturelles et politiques des téléspectateurs des chaînes de télévision en régie chez LAGARDERE PUBLICITE.

Tous les textes publicitaires doivent être conformes à la législation et à la réglementation en vigueur en France, ainsi qu'aux recommandations de l'ARPP (Autorité de régulation professionnelle de la publicité). La responsabilité des chaînes de télévision en régie chez LAGARDERE PUBLICITE ne saurait être engagée par les textes publicitaires qui sont diffusés sur l'antenne sous la seule responsabilité de l'annonceur.

### Secteurs interdits à la publicité télévisuelle :

- Le secteur de l'alcool et du tabac: Loi EVIN n°91-32 du 10 janvier 1991
- Le secteur santé : les médicaments remboursés par la sécurité sociale
- Les armes à feu
- Le secteur de l'emploi : offres et demandes d'emplois
- Les professions juridiques



## FORMAT

### **Le format d'image est le 16/9ème SD**

Le support sera une BETA NUMERIQUE par film et par format

## VIDEO

Le programme sera précédé d'un signal vidéo « black » de 10 secondes, à ce signal vidéo correspondra un silence sur les pistes audio. La fin du programme doit se terminer par un noir d'environ 30 secondes auquel correspondra un silence sur la piste son.

Barres couleur luminance 100%, chrominance 75 %

### **AUDIO : ATTENTION, A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012, LES NORMES SONORES CHANGENT POUR L'ENSEMBLE DES CHAINES TV**

#### **Nouvelles caractéristiques Audio**

##### 1 - Niveau d'alignement

Le niveau d'alignement lu sur un crête mètre numérique Full Scale est de -18dB FS pour un signal sinusoïdal à la fréquence de 1000 Hz.

Un signal d'alignement 1.000 Hz à -18 dBFS doit afficher un niveau de Loudness de – 18 LUFs sur un équipement de mesure en EBU Mode, si le signal est présent sur les canaux gauche et droite d'un programme stéréo ou 5.1.

Si le signal n'est présent que sur un seul canal, le niveau affiché sera de – 21 LUFs.

*Pour mémoire, en analogique : le niveau d'alignement lu sur PPM quasi-crête 10ms DIN 45406 est de -9 dB et le niveau d'alignement est lu à 0 Vu sur un Vu mètre.*

##### 2 - Niveaux maximum des crêtes des programmes (PCM ou Dolby E)

Mixages : le niveau des crêtes du signal audio, mesuré en True Peak, ne doit pas dépasser -3 dB TP.

##### 3 - Dynamique

– Valeur cible du Loudness intégré sur l'ensemble du programme :

Quelque soit le type de mixage, la valeur cible du Loudness intégré pour l'ensemble du programme d'une durée inférieure à 2'00 est de ;

## -23 LUFs (programmes silencieux admis)

– Profil de dynamique :

On autorise les excursions du loudness, mesurées comme suit :

Pour l'ensemble d'un programme d'une durée inférieure ou égale à 2'00 :

+ 3 LU max mesuré en short term au-dessus de la valeur cible du Loudness

Pour le son stéréo, le canal gauche sera enregistré sur les pistes 1 et 3, et le canal droit sur les pistes 2 et 4.

Fréquence de 1 kHz\* enregistrés à 18 dBfs sur les 4 pistes sons

Les pointes du programme sont enregistrées à 9dB plus haut que la référence, sans dépasser le 0 dBfs. Pour le son stéréo, le canal gauche sera enregistré sur les pistes 1 et 3, et le canal droit sur les pistes 2 et 4.

### TIME CODE

Le temps codé doit être continu et le time code de début de film doit commencer à **10:00:00:00** sur la piste longitudinale prévue à cet effet.

### ORGANISATION DE LA BANDE

<b>NORMES TECHNIQUES RTL9</b>	Time code début	Time code fin	Durée
Mire de barres couleur luminance 100%, chrominance 75 %	09 58 00 00	09 59 29 24	1' 30"
Identifiant visuel programme	09 59 30 00	09 59 49 24	20"
<b>Décompte visuel de 10 à 3</b>	09 59 50 00	09 59 56 24	7"
Noir codé et silence de 10 secondes	09 59 57 00	09 59 59 24	3"
Programme	<b>10 00 00 00</b>		
Noir codé et silence de 30 secondes minimum après le programme			



Si campagne similaire sur les chaînes jeunesse, une seule bande suffit

## FORMAT

### **Le format d'image est le 16/9ème SD**

Le support sera une BETA NUMERIQUE par film et par format

## VIDEO

Le programme sera précédé de 3 secondes d'orange 500 MV, à ce signal vidéo correspondra un silence sur les pistes audio. La fin du programme doit se terminer par un noir d'environ 30 secondes auquel correspondra un silence sur la piste son.

## AUDIO

**AUDIO : ATTENTION, A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012, LES NORMES SONORES CHANGENT POUR L'ENSEMBLE DES CHAINES TV**

### **Nouvelles caractéristiques Audio**

#### 1 - Niveau d'alignement

Le niveau d'alignement lu sur un crête mètre numérique Full Scale est de -18dB FS pour un signal sinusoïdal à la fréquence de 1000 Hz.

Un signal d'alignement 1.000 Hz à -18 dBFS doit afficher un niveau de Loudness de – 18 LUFS sur un équipement de mesure en EBU Mode, si le signal est présent sur les canaux gauche et droite d'un programme stéréo ou 5.1.

Si le signal n'est présent que sur un seul canal, le niveau affiché sera de – 21 LUFS.

*Pour mémoire, en analogique : le niveau d'alignement lu sur PPM quasi-crête 10ms DIN 45406 est de -9 dB et le niveau d'alignement est lu à 0 Vu sur un Vu mètre.*

#### 2 - Niveaux maximum des crêtes des programmes (PCM ou Dolby E)

Mixages : le niveau des crêtes du signal audio, mesuré en True Peak, ne doit pas dépasser -3 dB TP.

#### 3 - Dynamique

– Valeur cible du Loudness intégré sur l'ensemble du programme :

Quelque soit le type de mixage, la valeur cible du Loudness intégré pour l'ensemble du programme d'une durée inférieure à 2'00 est de ;

### **-23 LUFS (programmes silencieux admis)**

– Profil de dynamique :

On autorise les excursions du loudness, mesurées comme suit :

Pour l'ensemble d'un programme d'une durée inférieure ou égale à 2'00 :

+ 3 LU max mesuré en short term au-dessus de la valeur cible du Loudness

Pour le son stéréo, le canal gauche sera enregistré sur les pistes 1 et 3, et le canal droit sur les pistes 2 et 4.

Fréquence de 1 kHz\* enregistrés à 18 dBfs sur les 4 pistes sons

Les pointes du programme sont enregistrées à 9dB plus haut que la référence, sans dépasser le 0 dBfs. Pour le son stéréo, le canal gauche sera enregistré sur les pistes 1 et 3, et le canal droit sur les pistes 2 et 4.

### **TIME CODE**

Les codes temporels LTC et VITC sont obligatoires et garantis identiques, synchrones, croissants, continus, sans rupture et ne passant pas par 00 :00 :00 sur toute la longueur de l'enregistrement (pour le début avec marge constructeur). Le time code de début du film sera à **00 :02 :00 :00**.

### **ORGANISATION DE LA BANDE**

<b>NORMES TECHNIQUES CANALJ – TIJI – JUNE - GULLI</b>	Time code début	Time code fin	Durée
Mire de barres (100/0/75/0)+1000Hz à 0 Dbvu	00 00 59 00	00 01 00 00	1' 00"
30 sec noir+Identifiant visuel programme	00 01 00 00	00 01 49 24	50"
<b>Décompte visuel de 10 à 3</b>	00 01 50 00	00 01 56 24	7"
Orange à 500 MV de 3 secondes	00 01 57 00	00 01 59 24	3"
Programme	<b>00 02 00 00</b>		
Noir codé et silence de 30 secondes minimum après le programme			



**Si campagne similaire sur les chaînes musicales, une seule bande suffit**

## **FORMAT**

### **Le format d'image est le 16/9ème SD**

Le support sera une BETA NUMERIQUE par film et par format

## **VIDEO**

Le standard de référence est de 625/50.

Le transfert doit se faire en composantes analogiques.

Le programme sera précédé de 3 secondes de noir, à ce signal vidéo correspondra un silence sur les pistes audio. La fin du programme doit se terminer par un noir d'environ 30 secondes auquel correspondra un silence sur la piste son.

## **AUDIO**

**AUDIO : ATTENTION, A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012, LES NORMES SONORES CHANGENT POUR L'ENSEMBLE DES CHAINES TV**

### **Nouvelles caractéristiques Audio**

#### **1 - Niveau d'alignement**

Le niveau d'alignement lu sur un crête mètre numérique Full Scale est de -18dB FS pour un signal sinusoïdal à la fréquence de 1000 Hz.

Un signal d'alignement 1.000 Hz à -18 dBFS doit afficher un niveau de Loudness de – 18 LUFs sur un équipement de mesure en EBU Mode, si le signal est présent sur les canaux gauche et droite d'un programme stéréo ou 5.1.

Si le signal n'est présent que sur un seul canal, le niveau affiché sera de – 21 LUFs.

*Pour mémoire, en analogique : le niveau d'alignement lu sur PPM quasi-crête 10ms DIN 45406 est de -9 dB et le niveau d'alignement est lu à 0 Vu sur un Vu mètre.*

#### **2 - Niveaux maximum des crêtes des programmes (PCM ou Dolby E)**

Mixages : le niveau des crêtes du signal audio, mesuré en True Peak, ne doit pas dépasser -3 dB TP.

### 3 - Dynamique

– Valeur cible du Loudness intégré sur l'ensemble du programme :

Quelque soit le type de mixage, la valeur cible du Loudness intégré pour l'ensemble du programme d'une durée inférieure à 2'00 est de ;

**-23 LUFS (programmes silencieux admis)**

– Profil de dynamique :

On autorise les excursions du loudness, mesurées comme suit :

Pour l'ensemble d'un programme d'une durée inférieure ou égale à 2'00 :

+ 3 LU max mesuré en short term au-dessus de la valeur cible du Loudness

Pour le son stéréo, le canal gauche sera enregistré sur les pistes 1 et 3, et le canal droit sur les pistes 2 et 4.

Fréquence de 1 kHz\* enregistrés à 18 dBfs sur les 4 pistes sons

Les pointes du programme sont enregistrées à 9dB plus haut que la référence, sans dépasser le 0 dBfs. Pour le son stéréo, le canal gauche sera enregistré sur les pistes 1 et 3, et le canal droit sur les pistes 2 et 4.

#### **TIME CODE**

Le time code du début du film commence à **10:00:00:00**.

Le time code est croissant, continu et s'incrémente régulièrement jusqu'à la fin de l'enregistrement. Il ne doit pas présenter de discontinuité, de rupture, ni de saute. La cohérence LTC (time code longitudinal) et le VITC (time code vertical) doit être maintenue tout au long de l'enregistrement.

#### **ORGANISATION DE LA BANDE**

<b>NORMES TECHNIQUES MCM - MCM TOP - MCM POP – VIRGIN 17</b>	Time code début	Time code fin	Durée
Mire de barres (100/0/75/0)+1000Hz à 0 Dbvu	09 58 00 00	09 59 29 24	1' 30"
Identifiant visuel programme	09 59 30 00	09 59 49 24	20"
<b>Décompte visuel de 10 à 3</b>	09 59 50 00	09 59 56 24	7"
Noir codé et silence de 3 secondes	09 59 57 00	09 59 59 24	3"
Programme	<b>10 00 00 00</b>		
Noir codé et silence de 30 secondes minimum après le programme			



## FORMAT

**Le format d'image est le 16/9ème SD anamorphosé.**

Le support sera une BETA NUMERIQUE par film et par format

## VIDEO

Le transfert doit se faire en composantes analogiques.

Le programme sera précédé de 3 secondes de noir, à ce signal vidéo correspondra un silence sur les pistes audio. La fin du programme doit se terminer par un noir d'environ 30 secondes auquel correspondra un silence sur la piste son.

Attention : la première et la dernière seconde du film est partiellement masquée par le volet d'habillage. Veiller donc à ne pas mettre de message utile (son et image) sur cette première et dernière seconde.

## AUDIO

**AUDIO : ATTENTION, A PARTIR DU 1<sup>er</sup> JANVIER 2012, LES NORMES SONORES CHANGENT POUR L'ENSEMBLE DES CHAINES TV**

### **Nouvelles caractéristiques Audio**

#### **1 - Niveau d'alignement**

Le niveau d'alignement lu sur un crête mètre numérique Full Scale est de -18dB FS pour un signal sinusoïdal à la fréquence de 1000 Hz.

Un signal d'alignement 1.000 Hz à -18 dBFS doit afficher un niveau de Loudness de – 18 LUFS sur un équipement de mesure en EBU Mode, si le signal est présent sur les canaux gauche et droite d'un programme stéréo ou 5.1.

Si le signal n'est présent que sur un seul canal, le niveau affiché sera de – 21 LUFS.

*Pour mémoire, en analogique : le niveau d'alignement lu sur PPM quasi-crête 10ms DIN 45406 est de -9 dB et le niveau d'alignement est lu à 0 Vu sur un Vu mètre.*

#### **2 - Niveaux maximum des crêtes des programmes (PCM ou Dolby E)**

Mixages : le niveau des crêtes du signal audio, mesuré en True Peak, ne doit pas dépasser -3 dB TP.

#### **3 – Dynamique**

– Valeur cible du Loudness intégré sur l'ensemble du programme :

Quelque soit le type de mixage, la valeur cible du Loudness intégré pour l'ensemble du programme d'une durée inférieure à 2'00 est de ;

### **-23 LUFS (programmes silencieux admis)**

– Profil de dynamique :

On autorise les excursions du loudness, mesurées comme suit :

Pour l'ensemble d'un programme d'une durée inférieure ou égale à 2'00 :

+ 3 LU max mesuré en short term au-dessus de la valeur cible du Loudness

Pour le son stéréo, le canal gauche sera enregistré sur les pistes 1 et 3, et le canal droit sur les pistes 2 et 4.

Fréquence de 1 kHz\* enregistrés à 18 dBfs sur les 4 pistes sons

Les pointes du programme sont enregistrées à 9dB plus haut que la référence, sans dépasser le 0 dBfs. Pour le son stéréo, le canal gauche sera enregistré sur les pistes 1 et 3, et le canal droit sur les pistes 2 et 4.

### **TIME CODE**

Le time code du début du film commence à **10:00:00:00**.

Le time code est croissant, continu et s'incrémente régulièrement jusqu'à la fin de l'enregistrement.

### **ORGANISATION DE LA BANDE**

<b>NORMES TECHNIQUES ARTE</b>	Time code début	Time code fin	Durée
Mire de barres (100/0/75/0)+1000Hz à 0 Dbvu	09 58 00 00	09 59 29 24	1' 30"
Identifiant visuel programme	09 59 30 00	09 59 49 24	20"
<b>Décompte visuel de 10 à 3</b>	09 59 50 00	09 59 56 24	7"
Noir codé et silence de 3 secondes	09 59 57 00	09 59 59 24	3"
Programme	<b>10 00 00 00</b>		
Noir codé et silence de 30 secondes minimum après le programme			

### **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Spécifier sur la fiche technique jointe au pad :

- S'il y a une incrustation de carton ou pas.
- Si le film comporte un extrait musical, indiquer le titre, le compositeur ainsi que la durée utilisée